



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique du logement

Question écrite n° 66833

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le régime d'imposition des locations envers les étudiants. En effet, la durée annuelle de leurs études dépasse largement les trois mois, seuil au-dessus duquel la réglementation fiscale des locations saisonnières ne s'applique pas. Or, les étudiants et leurs familles doivent être aidés dans leurs démarches locatives. En outre, les propriétaires seraient prêts à louer pour une période de huit mois s'ils ne perdaient pas le bénéfice de la location saisonnière pendant l'été. Il lui demande sa position sur le sujet et s'il envisage de prendre des mesures afin de modifier la réglementation.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66833

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5515